



**SAINT-JACQUES
LE-MINEUR**

91, rue Principale
Saint-Jacques-le-Mineur
Québec, J0J 1Z0

Téléphone : (450) 347-5446
Télécopieur : (450) 347-5754
Courriel : info@sjlm.ca

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN ET À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

1. IDENTIFICATION

1.1 DU REQUÉRANT

Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

1.2 DU PROPRIÉTAIRE (si différent du requérant)

Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

2. EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE

Adresse : _____ Zone : _____

Numéro de matricule : _____ Numéro de lot* : _____

*S'il existe plus d'un lot sur le terrain concerné.

Usage actuel de l'immeuble : Résidentiel Commercial Industriel Agricole Public ou institutionnel

Usage projeté Résidentiel Commercial Industriel Agricole Public ou institutionnel

3. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DEMANDÉE

4. MOTIFS DE LA MODIFICATION DEMANDÉE

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'étude de la demande commence lorsque la demande est complète quant au contenu exigé et que le requérant a acquitté les frais relativement à une demande de modification de la réglementation.

Dans la mesure où la modification requise profite à l'ensemble ou à plusieurs citoyens de la Municipalité, le Conseil municipal peut alors initier son projet de règlement. Dans ce cas, les frais exigés sont remboursés au requérant.

C'est le Conseil municipal qui accepte ou refuse, par résolution, la demande de modification aux règlements.

Toute demande de modification aux règlements d'urbanisme doit être conforme aux objectifs du plan d'urbanisme et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville, incluant le document complémentaire. Toute demande de modification au Règlement sur le plan d'urbanisme doit être conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, incluant le document complémentaire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

L'acceptation des honoraires par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne garantit en aucune façon l'acceptation de la demande, l'adoption de la modification demandée, ni son approbation par la MRC des Jardins-de-Napierville ou par les personnes habiles à voter, le cas échéant.

6. SIGNATURE

Je déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et m'engage à assumer les frais inhérents à la présente demande.

Signature : _____ Date : _____

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES QUI NOUS SERONT SOUMISES NUMÉRISÉES OU IMPRIMÉES SERONT TRAITÉES